



Problème casier judiciaire

Par **cecili**, le **30/03/2011** à **13:06**

Bonjour,
Voilà mon copain à un problème pour de fausses accusations.
Je m'explique :
Il doit commencer une formation dans la sécurité.
Seulement, pour faire cette formation, il faut une autorisation préalable de la préfecture. N'ayant pas de nouvelles de la préfecture, il les a appelé ce matin. Mais la dame qu'il a eu lui a dit qu'elle savait pas si ça allait être autorisé car il aurait commis une dégradation de voiture, de ce fait son casier ne serait pas vierge, ce qui fait que pour sa formation, ce serait sûrement pas possible.
Or, c'est complètement faux, il n'a jamais dégradé de voitures (on l'a jamais convoqué pour ça et personne ne l'a mis au courant qu'il aurait commis ce délit) et quand il a appelé la gendarmerie, elle lui a dit qu'elle peut rien lui dire.
Je trouve cela inadmissible, car c'est une fausse accusation dont il était même pas au courant et que du coup cela lui porte préjudice pour sa formation qu'il ne pourra faire.
Je ne sais pas quoi faire, c'est vraiment pas normal, du coup, j'ai demandé sur le site du gouvernement un extrait du casier judiciaire.
seulement après conseils de personnes, on lui a dit que les gendarmes lui mentaient car le casier judiciaire, les gendarmes pouvaient voir le volet deux (si j'ai bien compris) seulement eux disent qu'ils ne peuvent rien dire et mon copain lui pourrait voir le volet un mais cela n'empêche en rien que sur le volet deux il y ait marqué des choses non écrites sur le volet un (c'est ce qu'on lui a dit après est-ce vrai?).
Donc voilà j'aurai aimé un conseil car je suis vraiment étonné de ce mensonge, je vois pas l'intérêt, je comprends pas. Après est-ce un mensonge? une erreur? je ne sais pas, mais pourquoi ne rien dire alors que la gendarmerie qu'il a contacté serait cette même gendarmerie qui dit qu'il a commis ce délit. De plus, si ce serait vraiment vrai je pense que la procédure veut que l'on contacte le présumé coupable du délit pour l'en informer, or on ne l'a jamais contacté et il a été au courant grâce à son appel à la préfecture sinon jamais il l'aurait su. Je sais pas si on peut parler de fausse accusation étant donné que la gendarmerie en question ne l'a pas "accusé" au sens juridique. Je ne voudrais pas en arriver là, mais peut-il poursuivre cette gendarmerie (ou quelqu'un d'autre) car cela atteint ses droits?
Que faut-il faire pour savoir ce qu'il se passe en vrai et pour arranger les choses pour qu'il puisse faire la

formation. Merci de me répondre et de prendre le temps de lire

Par **amajuris**, le **30/03/2011 à 16:28**

bjr, peut-être votre copain ne vous a-t-il pas dit toute la vérité ? avant d'accuser la gendarmerie il faut vérifier, cela peut être une autre gendarmerie ou la police nationale... ncdt

Par **cecili**, le **30/03/2011 à 18:39**

Non c'est totalement faux, il a jamais dégradé de voiture, c'est obligé que ce soit un erreur étant donné que si cela figure sur le casier, c'est qu'il y a eu un jugement et jamais il a été jugé pour ça !
De plus, la femme de la préfecture nous a dit de quelle gendarmerie ça venait et c'est bien de la gendarmerie du coin, celle qu'il a appelé et qui peut rien lui dire... non mais sérieux merci d'avoir répondu

Par **mimi493**, le **30/03/2011 à 23:42**

Ce n'est pas forcément dans le casier judiciaire. ça peut être dans le STIC ou le JUDEX (deux saloperies de fichiers)

Par **cecili**, le **31/03/2011 à 15:31**

ok mais comment savoir. je ne sais pas du tout ce qu'est le STIC ni le JUDEX mais ça reste des informations fausses cette histoire de dégradation.
Est-ce possible qu'ils inventent cette infraction pour en cacher une autre ?
Car on m'a dit (mais bien sûr je reste perplexe) que la gendarmerie pourrait très bien être sur une affaire en cours que le préfet connaît donc et que pour garder cette affaire en cours secrète et pour trouver une raison valable de ne pas l'autoriser à faire la formation, ils inventent une autre infraction en attendant... car le fait qu'il ne puisse rien dire serait pas normal...
Seulement bon je ne sais pas si c'est vrai mais même il a pas fait de bêtises donc même si c'était ça c'est toujours une erreur. c'est quand même son droit non de pouvoir voir son casier judiciaire ou seulement un seul volet et pas tous ?